



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.13/2004/3
17 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

**Première réunion régionale sur l'éducation
au développement durable**

Genève, 19 et 20 février 2004
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE STRATÉGIE DE LA CEE POUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Préambule

1. Les Ministres de l'environnement des pays membres de la CEE ont reconnu que l'éducation était un outil fondamental pour assurer la protection de l'environnement et réaliser un développement durable et que l'éducation relative à l'environnement prenait de plus en plus en considération une large gamme de questions inscrites au programme Action 21. À leur Conférence de Kiev (21-23 mai 2003), ils ont approuvé la Déclaration sur l'éducation au développement durable¹.
2. Les Ministres ont invité tous les pays à introduire le développement durable dans l'enseignement à tous les niveaux, depuis l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur, dans l'enseignement non formel aussi bien que dans l'enseignement informel, afin de faire de l'éducation un catalyseur essentiel du changement. Ils se sont félicités de la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-septième session (décembre 2002), de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, et ils sont convenus de prendre l'initiative de la promouvoir sur le plan régional.
3. Les Ministres étaient convaincus que la coopération en matière d'éducation au développement durable pouvait favoriser la compréhension mutuelle, renforcer la confiance entre les nations et le respect des valeurs culturelles, développer les relations d'amitié et la tolérance entre les nations, contribuer à la paix, à la sécurité et au bien-être.

4. À cette fin, ils ont invité la CEE à travailler, en accord avec son mandat, de concert avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, sur une stratégie régionale d'éducation au développement durable en engageant un dialogue avec tous les acteurs internationaux intéressés, y compris les ONG et les grands groupes susceptibles de contribuer aux activités de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable conduites par l'UNESCO.

I. OBJECTIF DE LA STRATÉGIE

5. Le principal objectif de la Stratégie est d'encourager les États membres de la CEE à développer et renforcer l'aptitude des individus et de la société à former des jugements et à faire des choix en faveur du développement durable, ce qui les rendrait mieux à même de mener une vie saine et productive en harmonie avec la nature².

II. PORTÉE DE LA STRATÉGIE

6. La Stratégie est ouverte à tous les États membres de la CEE, mais aussi aux autres États.

7. La Stratégie s'adresse aux pouvoirs publics, elle contient des conseils sur la manière d'incorporer les préoccupations concernant le développement durable dans leur ligne d'action générale. L'éducation au développement durable doit tenir compte des situations locales, nationales et régionales, de sorte qu'elle peut mettre l'accent, à des degrés différents, sur les trois aspects de la durabilité, selon le pays et le domaine d'éducation. Les documents exposant la politique des pouvoirs publics doivent comporter des éléments d'éducation et de sensibilisation concernant le développement durable.

8. La Stratégie a bénéficié de l'expérience acquise à la fois dans la région et sur le plan mondial. Elle est fondée sur les textes suivants: Déclaration du Millénaire et Plan de mise en œuvre³, Déclaration ministérielle au Sommet pour le développement durable⁴, Education for All: Meeting our Collective Commitments⁵, Charte de Belgrade⁶ et Déclaration de Tbilissi⁷, Action 21⁸, Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁹, Baltique 21E¹⁰, Déclaration de Thessalonique¹¹, sixième Programme d'action communautaire de l'Union européenne pour l'environnement¹², Magna Carta Universitatum Europaeum¹³, Charte du développement durable de l'Université Copernic¹⁴, Convention d'Aarhus (CEE) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

9. La Stratégie est inspirée aussi de la Déclaration sur l'éducation au développement durable¹⁵ et des Éléments de base de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable¹⁶. C'est aussi une contribution au cadre de projet de programme d'application pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable élaboré par l'UNESCO; elle est conforme à ce cadre et doit être utilisée comme pierre angulaire des activités de la Décennie à l'échelle régionale.

III. OBJECTIF D'ENSEMBLE DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. Tous les individus doivent être capables de contribuer à un développement durable qui réponde aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre l'aptitude des générations futures à

satisfaire leurs propres besoins. L'éducation au développement durable doit être fondée sur une approche intégrée du développement économique, social et environnemental.

11. L'éducation au développement durable doit donner à l'individu et à la société les moyens de travailler pour le développement durable. Elle vise à rendre la population plus compétente, mieux informée, soucieuse d'éthique, responsable, douée de sens critique et désireuse de se donner une vie saine et féconde en harmonie avec la nature.

12. Étant donné les liens qui existent entre les trois dimensions du développement durable, l'éducation à ce développement exige une démarche intégrative, participative et holistique¹⁷.

IV. FONDEMENT THÉORIQUE

Une force pour l'avenir: l'éducation au service du développement durable

13. L'éducation, outre qu'elle est un droit de l'homme¹⁸, est une condition nécessaire pour parvenir au développement durable et c'est un outil indispensable à une bonne gouvernance.

14. L'éducation est un outil fondamental pour améliorer les modes de consommation et de production, ouvrir la voie à la recherche et au développement de technologies susceptibles d'être bénéfiques pour l'environnement et permettre aux individus d'incorporer les dimensions environnementale, sociale et économique dans leurs schémas de pensée et de comportement, dès le plus jeune âge. Elle inculque à la population des connaissances et des compétences et la rend mieux à même d'agir de façon responsable à l'échelon local aussi bien qu'à l'échelle mondiale.

15. Étant donné que le mode de vie et les comportements s'acquièrent très tôt dans la vie, l'éducation est particulièrement importante pour les enfants.

16. L'éducation rend les citoyens plus capables et plus soucieux d'évaluer l'information, de participer au processus décisionnel d'agir en conséquence. L'éducation est bénéfique pour la société en suscitant une réflexion critique¹⁹ sur le monde et une meilleure prise de conscience, elle permet d'explorer des conceptions et des idées nouvelles et d'élaborer des techniques et des outils nouveaux.

Éléments essentiels: principes et approches de l'éducation au développement durable

17. L'éducation doit être considérée comme un **processus permanent** qui va de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes, qui comprend l'enseignement formel, non formel ou informel²⁰. Le développement durable devrait faire partie intégrante de l'ensemble des programmes éducatifs à tous les niveaux, y compris l'enseignement professionnel, la formation permanente ainsi que la formation des enseignants, des décideurs et des autres cadres et membres de professions libérales.

18. Il est nécessaire de tenir compte du **caractère évolutif du développement durable**, qui rend très important l'apprentissage tout au long de la vie et l'apprentissage embrassant tous les aspects de la vie. Le développement d'une société viable doit être considéré comme un processus dans lequel les bonnes réponses et les bonnes solutions ne cessent d'évoluer avec l'expérience.

19. L'éducation relative à l'environnement, telle qu'elle a évolué au fil de nombreuses années dans la région, prend de plus en plus largement en considération l'ensemble des questions de développement et représente donc un facteur essentiel de l'éducation au développement durable. Il est donc nécessaire de continuer **à réorienter l'éducation relative à l'environnement, avec les autres domaines de l'éducation, dans une démarche intégrative**, vers le développement durable.

20. L'éducation au **développement durable est une activité intersectorielle**, qui englobe les dimensions économique, écologique et sociale, et qui exige une démarche holistique et interdisciplinaire.

21. La coopération intersectorielle doit être encouragée aux échelons international, régional et national, et faire intervenir toutes les parties prenantes: pouvoirs publics, milieux scolaires, universitaires et scientifiques, secteur de la santé, secteur privé et entreprises, collectivités locales, médias et organisations non gouvernementales. **Une démarche axée sur l'analyse des problèmes, orientée vers l'action, participative et en partenariat** s'impose. La diffusion et la promotion des **meilleures pratiques et le travail en réseau** ont aussi leur importance. L'éducation au développement durable doit tenir compte de la **diversité des situations locales, nationales et régionales**.

22. **Le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle** est indispensable au développement durable. Il sous-entend que l'on tolère et que l'on respecte les différents types de groupes sociaux. On tiendra compte de la connaissance des peuples autochtones dans l'élaboration des programmes d'enseignement²¹.

23. Comprendre le développement durable implique nécessairement que l'on tienne compte de la **dimension éthique**, notamment des questions d'équité entre générations et d'équité dans la génération actuelle. **La notion de responsabilité**, inhérente à l'éthique, se concrétise dans la réflexion concernant la responsabilité des consommateurs et celle des producteurs.

24. **Les éducateurs**²² peuvent contribuer pour beaucoup à faciliter le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile²³.

25. Il faut encourager les apprenants à tous les niveaux à faire preuve d'**esprit critique** avant d'engager une action concrète en vue du développement durable.

V. MISE EN ŒUVRE

26. Chaque pays membre de la CEE a la responsabilité d'appliquer la Stratégie. À cette fin, il est recommandé qu'il traduise la Stratégie dans sa (ses) langue(s) nationale(s), qu'il la distribue aux autorités compétentes et qu'il désigne un centre de coordination ou de liaison. Les gouvernements doivent s'employer activement à promouvoir et à faciliter sa mise en œuvre dans leur pays.

27. L'éducation, de même que la formation et la recherche, doit être reconnue comme un important outil de bonne gouvernance qui aide à réaliser le développement durable et à intégrer la dimension de durabilité dans tous les secteurs de la société.

28. Il convient de reconnaître et de renforcer le rôle moteur du Ministère de l'éducation ou d'autres organismes d'État (nationaux ou infranationaux) équivalents. Ceux-ci doivent amorcer, encourager et coordonner l'inscription des questions touchant le développement durable dans les politiques et programmes de l'enseignement formel à tous les niveaux, et évaluer la mise en œuvre de la Stratégie. Une coopération étroite et efficace avec d'autres pouvoirs publics et avec toutes les parties prenantes devra être instaurée.

29. Les pays voudront peut-être fixer leurs priorités et calendriers de mise en œuvre en fonction de leurs besoins, de leur politique et de leur programme; ils seront guidés dans cette tâche par les dispositions de la Stratégie.

30. La mise en œuvre de la Stratégie doit être conforme aux autres initiatives nationales, bilatérales et multilatérales pertinentes et tirer parti de ces initiatives. Les instruments juridiques, économiques et de communication doivent être adaptés à la situation nationale.

31. Dans l'ensemble, la situation est propice au succès de la Stratégie: la plupart des pays de la région possèdent un système d'enseignement, l'accès à l'instruction élémentaire y est assuré, de même que l'égalité des droits à l'éducation pour les filles et les garçons, le taux d'alphabétisation est élevé, ils possèdent un corps enseignant qualifié et se sont dotés d'un potentiel scientifique, et la société civile y est active. Toutefois, il y a des problèmes à résoudre pour mettre en œuvre la Stratégie. Il s'agit notamment d'assurer les moyens concrets de cette mise en œuvre et d'élaborer des plans nationaux concernant l'éducation au développement durable.

32. Il convient d'accorder une attention particulière aux pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) pour la solution de leurs principaux problèmes d'éducation relative à l'environnement, qui touchent aussi l'éducation au développement durable. Ces problèmes sont les suivants: absence de bon matériel didactique, mauvaise utilisation de la capacité des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche, pénurie d'éducateurs qualifiés et sensibilisation insuffisante du public. Pour la mise en œuvre de la Stratégie dans ces pays, on tiendra compte des éléments suivants: introduction des questions touchant le développement durable dans toutes les formes et à tous les niveaux de l'enseignement, établissement de réseaux d'information sur les questions touchant l'éducation au développement durable, instauration d'une formation sur les questions de développement durable pour tous les cadres et membres des professions intellectuelles et scientifiques, en particulier les décideurs, renforcement de la coopération entre les pouvoirs publics et les ONG²⁴.

33. Un autre problème à régler dans l'Europe du Sud-Est et la région de l'EOCAC est la médiocrité de l'enseignement dans les zones rurales.

34. Il convient de ne pas négliger la nécessité de fournir une aide et un soutien financiers pour les programmes d'éducation, de recherche et de sensibilisation du public dans les pays en transition²⁵.

35. Les plans nationaux (au niveau de l'État) de mise en œuvre doivent avoir un rôle central. Ils comprendront les éléments suivants: objectifs, outils et moyens d'appliquer la Stratégie.

Plans nationaux de mise en œuvre

36. Il incombe aux ministères de l'éducation ou aux instances équivalentes de l'État de rédiger les plans nationaux de mise en œuvre. Afin de définir les priorités, obstacles et lacunes principaux en matière d'éducation au développement durable, il convient d'examiner le cadre légal et institutionnel existant, les mécanismes financiers, les programmes d'études et les mesures pertinentes avant de dresser le plan national de mise en œuvre.

37. Il est recommandé de consulter toutes les parties concernées au cours de l'élaboration du plan. Le plan national doit viser les objectifs suivants: renforcer la coopération intersectorielle, élaborer des programmes d'études et du matériel didactique, développer la compétence des éducateurs, renforcer les établissements d'enseignement formel, appliquer de nouvelles méthodes pédagogiques, assurer une formation professionnelle, sensibiliser le public et mettre en place les moyens de la mise en œuvre.

A. Objectifs

38. Quatre objectifs principaux ont été définis: assurer la concordance entre les programmes d'études et les aspects majeurs du développement durable, fournir du matériel didactique approprié, améliorer la compétence des éducateurs, mieux sensibiliser le public à la notion de durabilité et la lui faire mieux comprendre.

1. Assurer la concordance entre les programmes d'études et les aspects majeurs du développement durable

39. Donner aux individus des connaissances et des informations sur le développement durable doit devenir un des principaux objectifs du système d'éducation dans son ensemble, dans l'enseignement formel ou dans l'enseignement non formel, depuis l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes. Étant donné que les modes de vie et de comportement se forment dès le plus jeune âge, il importe de commencer dès l'école maternelle à inculquer aux enfants le respect de la nature, à leur faire comprendre les relations d'interdépendance entre l'homme et la nature, à stimuler leur intérêt pour le développement durable et à améliorer leurs connaissances dans ce domaine.

40. Concernant l'environnement, l'éducation doit donner des éléments d'information sur les problèmes mondiaux, régionaux et locaux, traiter les modes de production et de consommation, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'élimination finale des produits. On expliquera la consommation et la production par le biais du cycle de vie, en mettant l'accent non seulement sur l'impact environnemental, mais aussi sur la dimension économique, sociale et éthique de la consommation. Il convient d'aborder aussi les notions de recyclage et de techniques novatrices. On accordera une attention particulière à la perte de diversité biologique.

41. L'éducation au développement durable est très nettement axée sur une utilisation des ressources qui soit supportable pour l'environnement et efficace sur le plan économique, ce qui suppose, entre autres choses, l'efficacité énergétique et le moins possible de pollution et de déchets.

42. Le respect de la diversité et des droits de l'homme est indispensable pour parvenir au développement durable, et doit donc figurer dans les programmes d'études. On tiendra compte, dans l'élaboration des programmes, des connaissances sur les populations autochtones²⁶. Il convient de tenir compte aussi du rôle de la démocratie participative²⁷, en particulier comme moyen de gérer les conflits dans la société et d'instaurer la justice.

43. Pour comprendre le développement durable, il est absolument indispensable de tenir compte aussi de la dimension éthique. Il s'agit notamment de l'équité entre les générations, ainsi qu'il est souligné dans les définitions les plus courantes du développement durable, et de l'équité au sein de la génération actuelle, par exemple l'égalité entre les sexes, ainsi que des relations entre l'homme et la nature.

44. Pour l'éducation, la difficulté de la tâche consiste à placer la connaissance dans un contexte moral et éthique contemporain.

45. Mesures proposées:

a) Introduire le développement durable dans l'enseignement formel, non formel et informel et le faire figurer dans toutes les disciplines, tous les cours et tous les programmes;

b) Incorporer dans les programmes d'études les thèmes clefs du développement durable: lutte contre la pauvreté, égalité entre les sexes, protection et promotion de la santé, conservation et protection de l'environnement, transformation rurale, droits de l'homme, production et consommation durables, paix, diversité culturelle²⁸;

c) Renforcer la liaison entre les sciences naturelles, économiques, politiques et sociales aussi bien dans les études interdisciplinaires que dans les études spécialisées. Un bon équilibre doit être réalisé entre les approches interdisciplinaires et la spécialisation;

d) Faire en sorte que les programmes d'études relatifs au développement durable favorisent une éducation qui soit cohérente, continue, progressive et logique qui corresponde à l'âge et à la langue de l'apprenant et qui soit liée aux problèmes locaux, régionaux et mondiaux. Les programmes doivent être intéressants, optimistes, novateurs et orientés vers la prévention et la solution des problèmes.

2. Développer la compétence des éducateurs

46. Il est extrêmement important pour le succès de l'éducation au développement durable de donner aux éducateurs une bonne formation et la possibilité de partager les fruits de leur expérience. Avec une prise de conscience et une connaissance plus grandes du développement durable, en particulier des aspects de durabilité dans leur domaine de compétence, les éducateurs peuvent être de meilleurs pédagogues et donner le bon exemple.

47. Un certain nombre de pays de la région ont un système déjà ancien de formation des éducateurs et il conviendra de tirer parti le plus possible de l'expérience acquise dans ce domaine. L'enseignement et les études pédagogiques traditionnels doivent être révisés pour adopter certains aspects des méthodes novatrices d'enseignement et s'ouvrir à l'utilisation de ces méthodes. En outre, la formation doit être étroitement liée aux résultats des recherches les plus récentes sur le développement durable.

48. Mesures proposées:

- a) Organiser la formation sur les questions de développement durable, en tant qu'élément de la formation générale des éducateurs à tous les degrés de l'enseignement, aussi bien dans les écoles normales que dans les établissements d'éducation permanente;
- b) Faire en sorte que les matières enseignées reprennent tous les thèmes principaux du développement durable, et aient un rapport avec les problèmes locaux, régionaux et mondiaux;
- c) Faire en sorte qu'une formation soit dispensée aux éducateurs de toutes les disciplines et réponde bien à leurs besoins;
- d) Organiser une formation concernant les méthodes et techniques pédagogiques novatrices telles que cours interactifs, analyse du cycle de vie et maniement des outils électroniques.

3. Fournir des matériels didactiques appropriés

49. Le succès de l'enseignement comme de l'apprentissage dépend au premier chef du contenu, de la qualité et de la présence de matériel didactique. Celui-ci comprend par exemple les publications méthodologiques, pédagogiques et didactiques, les manuels, les documents visuels, les brochures présentant des études de cas et des bonnes pratiques, les moyens électroniques et audiovisuels. Or, ce matériel n'est pas disponible dans tous les pays et il faut dépenser beaucoup d'efforts pour le créer et le reproduire, problème qui concerne aussi bien le secteur tout entier de l'enseignement formel que l'enseignement non formel ou informel. La difficulté consiste à faire en sorte que ce matériel soit en rapport avec le développement durable et disponible.

50. Mesures proposées:

- a) Associer les enseignants et les formateurs à la conception et à l'essai de matériel didactique;
- b) Faire en sorte que le matériel soit disponible en quantité suffisante;
- c) Encourager l'emploi des techniques modernes telles que l'électronique et l'audiovisuel;
- d) Créer des portails Internet consacrés à l'information sur le développement durable et faciliter l'accès au matériel didactique correspondant par l'Internet;
- e) Faire en sorte que le matériel didactique soit élaboré et reproduit au moindre coût;
- f) Explorer la possibilité de fournir gratuitement du matériel didactique aux établissements d'enseignement formel, en particulier aux écoles maternelles et primaires;
- g) Veiller à ce que le matériel didactique corresponde bien au programme des études et au public cible (âge, profession, catégorie sociale), à ce qu'il soit attrayant et adapté aux conditions locales.

4. Sensibiliser le public et faire comprendre ce qu'est le développement durable

51. Progresser vers une société plus viable exige que la population ait conscience des objectifs du développement durable et possède des connaissances et des compétences lui permettant de contribuer à les atteindre. Des citoyens bien informés et des consommateurs avertis peuvent aider leur collectivité et leur gouvernement à promulguer des mesures allant dans le sens du développement durable et à s'acheminer vers une société plus viable.

52. Les programmes de sensibilisation du public doivent aborder les thèmes principaux du développement durable et faire mieux comprendre la relation entre les questions sociales, les questions économiques et les questions environnementales.

53. Les médias, les familles, les collectivités et les ONG sont d'importants agents de sensibilisation du public au développement durable. Il convient d'en prendre conscience et les gouvernements ne doivent pas négliger le soutien à l'apprentissage informel. Les médias contribuent pour beaucoup à orienter les choix et le mode de vie des consommateurs, surtout des jeunes. On s'attachera donc à mobiliser leur savoir-faire et leurs réseaux de distribution pour diffuser une information fiable et des messages de première importance sur le thème du développement durable.

54. Les organisations non gouvernementales sont profondément impliquées dans l'éducation relative à l'environnement et à divers aspects du développement durable. Ce sont des vecteurs importants de l'éducation informelle, capables de traduire les connaissances et les faits scientifiques en informations faciles à comprendre. Il convient de reconnaître et de mettre à profit leur rôle exceptionnel de médiateur entre l'État et le public.

55. Mesures proposées:

a) Faire ressortir dans les documents nationaux de politique générale qu'il importe de sensibiliser le public au développement durable;

b) Encourager les médias à promouvoir des biens et services respectueux de l'environnement et des modes de vie responsables;

c) Faciliter l'échange d'informations entre les médias sur les questions relatives au développement durable;

d) Encourager l'organisation pour les journalistes de cours spéciaux sur les questions relatives au développement durable, en faisant appel aux moyens que possèdent les institutions compétentes telles que les centres de presse et aux ressources des ONG;

e) Encourager l'organisation d'ateliers communs, en invitant les médias et différents experts à discuter les questions relatives au développement durable;

f) Inciter les médias à participer à différentes manifestations relatives au développement durable telles qu'expositions, séminaires, spectacles et festivals;

g) Renforcer l'aptitude des pouvoirs publics à travailler avec les médias et à donner une priorité élevée au thème du développement durable dans leurs communiqués de presse;

- h) Améliorer l'accès à l'information, la participation du public à la prise des décisions et l'accès à la justice dans les affaires touchant l'environnement;
- i) Encourager et soutenir des manifestations au niveau local consacrées au développement durable;
- j) Soutenir les activités des ONG sur le développement durable et coopérer étroitement avec elles.

B. Outils

56. Les moyens d'atteindre les objectifs fixés sont les suivants: renforcement de la coopération intersectorielle, renforcement du rôle des établissements d'enseignement formel, introduction de modes d'enseignement novateurs, prestation d'une formation à tous les cadres et membres des professions libérales sur les questions relatives au développement durable, encouragement de la recherche sur l'éducation au développement durable.

1. Renforcement de la coopération intersectorielle

57. Étant donné que les intervenants qui participent aux travaux sur l'éducation au développement durable viennent d'horizons très divers et compte tenu de la complexité de ce développement, la coopération intersectorielle est déterminante pour le succès de la Stratégie. Les principaux acteurs, c'est-à-dire gouvernements, milieux éducatifs et scientifiques, praticiens de la santé, secteur privé et entreprises, organisations internationales, médias, collectivités locales et organisations non gouvernementales, doivent travailler ensemble à sa mise en œuvre.

58. Mesures proposées: Établir, sous l'égide des conseils du développement durable (ou d'autres organismes compétents), un «centre national de l'éducation au développement durable» réunissant des spécialistes de différents secteurs tels que l'administration publique, le secteur privé, l'entreprise, la science, l'enseignement, la santé, les médias, les ONG et les organisations internationales. Le centre assurerait la coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie à l'échelle de l'État et pour l'échange d'informations.

2. Renforcement du rôle des établissements d'enseignement formel

59. Les établissements d'enseignement formel (écoles maternelles, écoles primaires et secondaires, enseignement supérieur) jouent un rôle important. Ils inculquent des connaissances aux individus et ils influencent fortement les comportements et les mentalités. Il est donc très important que tous les élèves et étudiants, y compris les futurs éducateurs, acquièrent une bonne connaissance du développement durable et soient conscients des inconvénients du développement non durable.

60. Mesures proposées:

- a) Introduire dans les établissements d'enseignement formel des pratiques de gestion efficace à long terme: réduire au minimum la pollution et les déchets, économiser l'énergie et l'eau dans les activités quotidiennes, encourager les fournisseurs de produits et de services à user de pratiques rationnelles;

b) Encourager le personnel des établissements administrateurs, corps enseignant et autres catégories de personnel, à développer leurs compétences dans le domaine du développement durable;

c) Instaurer l'éducation au développement durable et le développement durable comme matières de spécialisation, et encourager l'élaboration de programmes de maîtrise, d'études universitaires supérieures, de doctorat et de postdoctorat dans ces deux matières;

d) Introduire le développement durable dans le programme d'études de différentes facultés pour faire mieux prendre conscience aux futurs diplômés de la manière dont leur travail va se répercuter sur l'environnement, l'économie et la société;

e) Encourager et soutenir la coopération entre les éducateurs et les chercheurs en vue de promouvoir les connaissances sur le développement durable et les compétences en matière d'éducation au développement durable, et de partager des données d'expérience, des bonnes pratiques et des méthodes d'enseignement.

3. Introduction de modes d'enseignement novateurs²⁹

61. Dans le cadre de l'éducation au développement durable, les problèmes écologiques sont étroitement liés aux dimensions sociale et économique. En conséquence, cette éducation doit doter les groupes cibles des moyens de travailler dans un esprit de dialogue et d'ouverture afin de déceler et de régler les conflits d'intérêts entre les différents groupes de nos sociétés. Les apprenants doivent donc être encouragés à faire preuve d'esprit critique et à réfléchir avant d'agir³⁰.

62. La mise en œuvre de l'éducation au développement durable tend principalement à permettre des expériences d'apprentissage dont les participants perçoivent clairement la finalité et à encourager un comportement écologiquement responsable au sein des établissements d'enseignement, des entreprises, des familles et des collectivités. Il convient à cet effet d'assurer la transmission systématique de connaissances et d'aider les apprenants dans l'étude des problèmes et la recherche des solutions possibles. En outre, l'éducation, tout en restant axée, comme par le passé, sur les différentes matières, doit s'ouvrir à l'examen pluridisciplinaire de situations complexes de la vie réelle.

63. L'enseignement qui vise simplement à transmettre des connaissances doit se transformer en une approche selon laquelle les enseignants et les élèves/étudiants travaillent de concert en vue d'acquérir des connaissances et jouent un rôle dans la définition du cadre de travail au sein de leur établissement d'enseignement. En outre, plutôt que de suivre un schéma de communication descendant, il faudrait permettre aux élèves/étudiants de participer aux décisions sur la manière dont ils vont apprendre. À cette fin, il s'agit de faire un plus large usage de la méthode des centres d'intérêt et des méthodes d'apprentissage expérimentales, en se concentrant sur la vaste palette de thèmes qu'englobe le concept de développement durable.

64. L'éducation au développement durable suppose que des initiatives soient prises pour créer une culture de respect mutuel dans la communication et la prise de décisions. Au lieu d'attribuer aux éducateurs un rôle de transmetteur et aux élèves une fonction de récepteur, il faut s'orienter vers des structures en équipes et assurer une continuité sociale. En outre, la pratique selon

laquelle les règles d'organisation viennent d'en haut devrait être remplacée par la recherche des moyens de négocier des règles impératives avec les élèves/étudiants et d'assigner à ces derniers des responsabilités.

65. Les modes d'enseignement et d'apprentissage doivent être démocratiques. L'égalité des sexes et l'égalité des chances pour les différents groupes sociaux doivent être acquises à tous les apprenants.

66. L'éducation doit resserrer les relations avec l'extérieur, en vue d'ouvrir des possibilités d'éducation à toute la société. L'apprentissage tout au long de la vie sous forme de recyclage prend de plus en plus d'importance. Les activités d'apprentissage en relation étroite avec la société doivent apporter une expérience pratique. Étant donné la rapidité du progrès technique et l'évolution des conditions de travail, les établissements d'enseignement doivent coopérer étroitement avec les entreprises et le monde du travail. On pourrait explorer des méthodes d'apprentissage souples et variées adaptées à l'apprenant afin de satisfaire son besoin d'acquérir des compétences additionnelles et des connaissances nouvelles. Il est nécessaire d'instaurer davantage de coopération et de partenariats entre les milieux de l'enseignement et les autres parties prenantes.

67. Mesures proposées:

- a) Mettre en place des méthodes novatrices d'enseignement et d'apprentissage³¹;
- b) Mettre en place des méthodes équilibrées, traditionnelles ou novatrices, tenant compte du public cible (âge, profession, groupe social);
- c) Mettre les activités d'apprentissage en relation étroite avec la société et en contact direct avec le sujet concret de l'étude. Il conviendra d'encourager les simulations, l'expérimentation, les études et les sorties sur le terrain;
- d) Encourager l'emploi des techniques modernes telles que les cours audiovisuels et l'informatique.

4. Prestation d'une formation sur les questions relatives au développement durable à tous les cadres et membres des professions intellectuelles et scientifiques

68. Tous les secteurs de la main-d'œuvre peuvent contribuer au développement durable sur les plans local, régional et national. L'élaboration de programmes de formation spécialisée destinés à inculquer aux cadres et membres des professions intellectuelles et scientifiques, en particulier aux décideurs, les connaissances et les compétences les rendant aptes à agir dans le sens du développement durable a été identifiée comme constituant une composante décisive de l'éducation au développement durable³².

69. L'enseignement et la formation professionnels (en cours d'emploi ou en dehors) et l'éducation permanente doivent être ouverts à tous les membres des professions intellectuelles et scientifiques, en particulier à ceux qui ont des fonctions de planification et de gestion. Ils doivent viser à susciter la connaissance et la prise de conscience du développement durable. L'éducation permanente a un rôle très important à jouer. Elle comprend deux grands domaines d'activité: amélioration des connaissances et des compétences et diffusion de nouvelles compétences

nécessaires dans différentes professions. Des secteurs comme l'administration publique, l'industrie, les transports, le commerce, les médias et l'agriculture sont tous concernés. Le renforcement des compétences professionnelles et de la connaissance du développement durable doit être de préférence un processus continu faisant partie de l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation permanente est un domaine qui aurait tout à gagner à une coopération entre le secteur de l'enseignement, les autres parties prenantes et la société en général.

70. Mesures proposées:

a) Organiser une formation professionnelle en cours d'emploi ou permanente dans les établissements adéquats, à l'intention de tous les groupes professionnels, y compris les décideurs;

b) Faire en sorte que les programmes de formation traitent les thèmes principaux du développement durable, tout en tenant compte des besoins des différentes professions et de la pertinence de cette formation dans leur domaine de travail. On accordera une attention particulière aux sujets ayant un rapport avec la responsabilité première des personnes concernées et avec les incidences économiques, sociales et environnementales, de cette responsabilité.

5. Encouragement de la recherche sur l'éducation au développement durable

71. Pour que l'éducation fasse partie intégrante d'un programme de réforme conduisant à une société plus viable, l'éducation elle-même doit faire l'objet de changements. Il est nécessaire de développer la coopération et les partenariats entre les parties prenantes aux processus dans lesquels s'inscrivent les activités de recherche-développement, depuis le recensement des questions à étudier jusqu'à l'application des connaissances nouvelles, ainsi qu'à leur diffusion et la promotion de leur utilisation dans le secteur considéré. Bien entendu, les résultats de la recherche-développement devraient être partagés avec les divers acteurs aux niveaux local, régional et mondial, et être mis à profit dans les différentes parties du système éducatif.

72. Il convient d'encourager la recherche concernant le contenu de l'éducation au développement durable et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que l'intégration des aspects de ce développement dans différentes disciplines enseignées. La difficulté de la tâche serait d'instaurer une recherche sur les indicateurs et les instruments d'évaluation de l'éducation au développement durable.

73. Le développement basé sur l'expérience, de même que le développement résultant du désir de modifier ou d'améliorer l'éducation, par exemple en introduisant des formules comme les écoécoles et le Prix de l'école verte, revêtent tout autant d'importance. En outre, d'autres exemples de meilleures pratiques d'éducation au développement durable doivent être répertoriés et analysés pour en tirer parti pour les travaux futurs.

74. Il conviendra de tenir compte des résultats de la recherche dans la formulation de la législation nationale, des politiques générales, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques.

75. Mesures proposées:

- a) Amorcer et promouvoir une recherche-développement sur le contenu et les méthodes de l'éducation au développement durable;
- b) Amorcer et promouvoir une recherche sur les aspects psychologiques et sociologiques du développement durable: motivations, valeurs, attitudes et comportements;
- c) Amorcer et promouvoir une recherche sur les éléments suivants: effets économiques de l'éducation au développement durable et encouragements économiques en faveur de cette éducation; indicateurs et instruments d'évaluation de ce type d'éducation; intégration du développement durable dans différentes disciplines;
- d) Encourager et soutenir des programmes de recherche fondés sur des méthodes interdisciplinaires et conduits par des équipes réunissant des spécialistes de différents domaines;
- e) Promouvoir la diffusion des résultats de la recherche et des exemples de meilleures pratiques;
- f) Créer des bourses de recherche de doctorat et de postdoctorat sur le développement durable et l'éducation au développement durable.

C. Moyens de mise en œuvre

1. Législation, politiques générales et cadre institutionnel

76. Pour assurer une bonne mise en œuvre de la Stratégie, il est recommandé aux pays d'examiner leur législation, leur politique générale et leur cadre institutionnel afin de les adapter, le cas échéant, aux besoins de l'éducation au développement durable.

77. Le secteur de l'éducation couvre un large éventail d'acteurs auxquels s'appliquent des systèmes réglementaires qui diffèrent selon les pays. En outre, les dispositions pertinentes s'adressent à des personnes d'âges et de statuts différents. La difficulté consiste à réformer la prise des décisions et le cadre institutionnel du secteur de l'éducation sur la base de la confiance, de la non-exclusion et de la subsidiarité, et à encourager l'auto-évaluation. Il importe que les responsables de l'enseignement formel prennent l'initiative de la coopération intergouvernementale avec d'autres pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la Stratégie.

78. Mesures proposées:

- a) Améliorer le cadre juridique en veillant à ce que la dimension de durabilité figure clairement dans différentes lois, notamment les lois sur l'éducation;
- b) Incorporer l'éducation au développement durable dans les politiques de développement durable des États, et faire en sorte que celles-ci englobent l'ensemble du secteur de l'éducation et s'appliquent à tous les programmes d'études³³;

c) Inscrire l'éducation au développement durable à l'ordre du jour des conseils du développement durable des États, des conseils des ministres ou d'autres instances compétentes;

d) Encourager les politiciens à tous les niveaux à insister sur l'importance de l'éducation au développement durable.

2. Questions financières

79. Pour assurer le succès de la Stratégie, il est indispensable de trouver au préalable des moyens financiers suffisants pour sa mise en œuvre. Afin d'évaluer correctement les coûts et les avantages des mesures de mise en œuvre qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la Stratégie, il est essentiel de comprendre l'utilité de l'éducation pour introduire des stratégies viables dans la société. L'éducation doit être considérée comme un investissement qui sera rentable à long terme.

80. En principe, chaque pays doit financer la mise en œuvre de la Stratégie et il appartient aux gouvernements de trouver des ressources appropriées.

81. Mesures proposées:

a) Envisager de recourir aux budgets nationaux, provinciaux et locaux et à des encouragements économiques pour financer l'éducation au développement durable;

b) Inscrire l'éducation au développement durable dans tous les programmes bilatéraux et multilatéraux pertinents;

c) Demander l'aide d'organismes internationaux de financement et du secteur privé, y compris sous forme de contributions en nature;

d) Inclure dans les projets de jumelage de villes une composante éducation au développement durable.

VI. COOPÉRATION RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE

82. L'éducation au développement durable est un facteur qui peut contribuer à la compréhension mutuelle, renforcer la confiance entre les nations et le respect des valeurs culturelles, développer des relations d'amitié et de tolérance, contribuer à la paix, à la sécurité et au bien-être. En conséquence, il est nécessaire d'avoir un cadre régional permettant d'examiner et de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie et aussi de soutenir la coopération en matière d'éducation au développement durable.

83. La région possède une riche expérience de la coopération internationale en matière d'éducation, particulièrement dans l'enseignement supérieur. Un certain nombre de réseaux et d'associations d'universités ont mis en chantier des formes multidisciplinaires d'éducation visant à trouver des solutions aux problèmes du développement durable. Il s'agira de tirer le meilleur parti de leur expérience et de leurs moyens afin de promouvoir l'éducation au développement durable.

84. Il s'agira aussi de promouvoir la recherche sur les questions ayant trait à l'éducation au développement durable, qui n'est pas très développée sur le plan international. Par ailleurs, la coopération internationale sur ce genre d'éducation fait aussi défaut dans l'enseignement préscolaire et scolaire.

85. Il conviendrait de donner un rang de priorité élevé à des espaces de rencontre régionaux réunissant des membres des milieux de l'enseignement, tels que fonctionnaires, éducateurs et chercheurs, pour partager le fruit de leur expérience et les bonnes pratiques en matière de développement durable et d'éducation au développement durable.

86. En raison du caractère complexe de l'éducation au développement durable, tous les acteurs internationaux, en sus des milieux de l'enseignement, devraient être invités à travailler en partenariat pour mettre la Stratégie en œuvre. Cette exigence vaut tout particulièrement pour la coopération internationale qui vise à améliorer les connaissances et les compétences de différentes catégories d'intellectuels et scientifiques, notamment les décideurs.

87. Il est nécessaire de renforcer aussi la coopération sous-régionale afin de travailler de près sur les expériences sous-régionales et d'obtenir les meilleurs résultats pratiques.

88. Mesures proposées:

a) Gouvernance:

- i) Utiliser le cadre de «Un environnement pour l'Europe» en guise de support de partenariat pour la coopération régionale en matière d'éducation au développement durable et faire appel au Comité des politiques de l'environnement de la CEE, en tant qu'organisme chargé d'examiner l'état de la mise en œuvre de la Stratégie conformément au programme de travail du Comité;
- ii) Instaurer une bonne gouvernance et une bonne communication régionales en créant des centres de coordination ou de liaison dans tous les États membres de la CEE et dans les organisations internationales compétentes;

b) Réseaux et programmes:

- i) Renforcer les alliances, associations et réseaux d'établissement d'enseignement travaillant sur l'éducation au développement durable dans la région et encourager d'autres acteurs à participer à leurs activités;
- ii) Harmoniser les programmes et mécanismes régionaux d'éducation au développement durable, et encourager le jumelage à tous les niveaux, notamment entre les universités et entre les écoles, afin de travailler en commun dans le domaine du développement durable;
- iii) Utiliser, le cas échéant, des instruments internationaux contraignants tels que la Convention d'Aarhus pour mieux sensibiliser les esprits aux questions de développement durable;

- iv) Faciliter l'échange de bonnes pratiques, d'innovations et d'informations sur les expériences et projets nationaux de coopération au service de l'éducation au développement durable, par exemple, en faisant appel à l'informatique et en créant un site Web hébergé par la CEE;
 - v) Encourager les programmes régionaux destinés aux enfants d'âge préscolaire et aux élèves des écoles primaires;
 - vi) Créer davantage de bourses d'études afin de faciliter les études, la formation et la recherche à l'étranger sur l'éducation au développement durable;
- c) Manifestations:
- i) Encourager les colloques, festivals, expositions, séminaires et autres manifestations régionales afin de sensibiliser le public à l'éducation au développement durable et au développement durable lui-même;
 - ii) Mettre en relief chaque année un ou plusieurs thèmes ayant trait au développement durable dans la région et organiser des manifestations sur ces thèmes.

VII. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

89. On pourrait organiser tous les deux ou trois ans une session commune du Comité des politiques de l'environnement et de représentants des ministères de l'éducation ou d'organismes d'État équivalents des États membres de la CEE, afin d'examiner l'état de la mise en œuvre de la Stratégie, à compter d'octobre 2006.

90. À leur Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en 2007, les Ministres voudront peut-être faire le point sur la mise en œuvre de la Stratégie à partir de rapports nationaux et d'autres rapports pertinents. Le secrétariat de la CEE pourrait rédiger un rapport de synthèse intérimaire à partir de l'information communiquée. Les examens des performances environnementales pourraient comprendre une évaluation de l'éducation au développement durable dans le pays considéré.

91. Afin d'évaluer le degré d'avancement de la Stratégie, il conviendrait de fixer un calendrier et des indicateurs. L'introduction d'une dimension développement durable dans toutes les formes et à tous les niveaux de l'enseignement est un processus long dont le résultat ne peut être mesuré qu'à long terme.

92. Calendrier:

- a) Objectifs à court terme (d'ici à 2010):
 - i) Chaque pays devra avoir décidé d'adapter sa législation, sa politique générale et ses institutions aux besoins de l'éducation au développement durable;

- ii) Le cadre juridique, les mécanismes financiers et les activités éducatives devront avoir été examinés, les obstacles et les lacunes devront être identifiés et les plans nationaux de mise en œuvre devront être rédigés;
- iii) Les mesures proposées devront être bien avancées;
- b) Objectifs à long terme (d'ici à 2015):
 - i) Tous les pays de la région devront avoir fait de grands progrès dans l'éducation au développement durable;
 - ii) Un suivi permanent devra être organisé dans les instances de l'État;
 - iii) La mise en œuvre devra être évaluée et, en fonction de cette évaluation, les plans de mise en œuvre devront être examinés et, s'il y a lieu, révisés.

93. Indicateurs. On pourrait s'attacher à définir des indicateurs de la mise en œuvre de la Stratégie, qui porteraient sur certains ou la totalité des éléments suivants:

- a) Adaptation du cadre juridique et de la structure institutionnelle aux besoins de l'éducation au développement durable;
- b) Création dans chaque pays et dans la région d'un cadre de coopération intersectorielle en matière d'éducation au développement durable;
- c) Concordance entre les programmes d'études et les grands thèmes du développement durable;
- d) Présence d'éducateurs compétents;
- e) Incorporation d'une dimension développement durable dans la formation en cours d'emploi et la formation permanente des éducateurs, des décideurs et des autres membres des professions intellectuelles et scientifiques;
- f) Recherche-développement sur l'éducation au développement durable, notamment bourses de recherche de doctorat ou de recherche postdoctorale;
- g) Compétence des apprenants et des éducateurs en matière de développement durable;
- h) Coopération active entre les établissements d'enseignement formel et la société civile;
- i) Diffusion de programmes et d'annonces orientés vers le développement durable à la télévision et à la radio;
- j) Soutien aux activités des ONG sur les questions touchant le développement durable.

Notes

- ¹ Déclaration sur l'éducation au développement durable, cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», Kiev, 2003.
- ² La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement stipule que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et qu'ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature (Sommet mondial pour le développement durable, ONU, 2002; Plan de mise en œuvre, p. 43).
- ³ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, ONU, 2002.
- ⁴ Déclaration ministérielle au Sommet mondial pour le développement durable, par. 31. Réunion régionale préparatoire de la CEE pour le Sommet mondial pour le développement durable, 2001.
- ⁵ Cadre d'action de Dakar, UNESCO, 2000.
- ⁶ Charte de Belgrade, UNESCO-Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 1975.
- ⁷ Déclaration de Tbilissi, UNESCO-PNUE, 1977.
- ⁸ Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 1992.
- ⁹ Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 1992.
- ¹⁰ Action 21 pour l'éducation au développement durable dans la région de la Baltique.
- ¹¹ Déclaration de Thessalonique, UNESCO, 1997.
- ¹² Sixième Programme d'action communautaire de l'Union européenne pour l'environnement, 2001-2010.
- ¹³ Magna Carta Universitatum Europaeum, Bologne (Italie), 1988.
- ¹⁴ Charte de l'Université Copernic pour le développement durable, Rio de Janeiro (Brésil), 1992.
- ¹⁵ Déclaration sur l'éducation au développement durable.
- ¹⁶ Éléments de base de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable, cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», Kiev, 2003.
- ¹⁷ Déclaration sur l'éducation au développement durable.
- ¹⁸ Déclaration sur l'éducation au développement durable.
- ¹⁹ Déclaration sur l'éducation au développement durable.

Notes (suite)

²⁰ On trouvera des renseignements détaillés sur les diverses formes d'éducation dans les Éléments de base de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable.

²¹ Plan de mise en œuvre, Sommet mondial pour le développement durable.

²² Par éducateurs, il faut entendre les enseignants, conférenciers, formateurs et animateurs volontaires de l'éducation.

²³ Déclaration sur l'éducation au développement durable.

²⁴ Partenariats environnementaux dans la région de la CEE: Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Cadre stratégique; cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», Kiev, 2003.

²⁵ Plan de mise en œuvre; Sommet mondial pour le développement durable.

²⁶ Plan de mise en œuvre, Sommet mondial pour le développement durable.

²⁷ Action 21.

²⁸ Cadre pour un projet de plan de mise en œuvre pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, UNESCO, 2003.

²⁹ On trouvera des renseignements détaillés sur les modes d'enseignement dans «Éléments de base de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable» (Add.).

³⁰ Déclaration sur l'éducation au développement durable.

³¹ Méthodes participative, coopérative, intégrative, holistique, interactive, interdisciplinaire, multidisciplinaire, axées sur l'action et les processus, formulation de problèmes et solution de problèmes; ces méthodes font intervenir la pensée critique, l'apprentissage social, la réflexion, les qualités dynamiques et le travail d'équipe (voir Éléments de base de la Stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable, additif).

³² Cadre pour un projet de plan de mise en œuvre de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

³³ Déclaration sur l'éducation au développement durable.
